

Règlement du poney Club de Germagny

Reconnaissance des risques de Convention de non-responsabilité

A titre de parent ou détenteur de l'autorité parentale sur l'enfant mineur souscrivant à une prestation, je reconnais que la pratique des sports équestres et la participation aux activités de Poney Club comportent des risques inhérents de blessures sérieuses. L'enfant inscrit est capable tant au plan physique qu'émotif de participer aux activités du Poney Club et je m'engage à lui faire comprendre la nature des risques que la pratique de ces activités comporte et à lui souligner l'importance de respecter les règlements et consignes du Club et de ses moniteurs.

Je déclare tenir indemne et libérer entièrement et sans restriction et dégager de toute responsabilité le Club, ses propriétaires et moniteurs pour tout dommage, blessure et perte de matériel que l'enfant pourrait subir lors des cours ou à l'occasion des activités du Club.

Planning

Le Poney Club se réserve le droit de modifier à tout moment le planning des cours. Cependant les cavaliers et leurs parents seront informés au préalable.

Forfaits et Cours

Tout forfait ou prestation entamé est dû et tout forfait ou prestation souscrit est non remboursable ou ne peut prétendre à un remboursement. 2 cours par trimestre peuvent être rattrapé dans la mesure où ces derniers ont bien été décommandé au minimum 12 heures à l'avance et peuvent être rattrapé dans le trimestre du cours manqué. En cas de maladie ou blessure et annoncée en-deçà des 12 heures, seul un certificat médical permettra de prétendre au rattrapage, sauf si une assurance aura été conclue sur Sportyneo et qu'une demande de remboursement aura été faite par l'adhérent dans ce cas précis aucun rattrapage ne pourra se faire. C'est au cavalier ou à ses parents de passer au bureau et de fixer le rattrapage (**pas de rdv par email**).

Informations médicales

A titre de parent ou tuteur, j'autorise le moniteur ou le responsable du Poney Club à faire appel ou à transporter mon enfant par ambulance ou autrement dans un établissement hospitalier si cela devait être nécessaire.

Photos

Etant donné que le Poney Club pourrait être amené à prendre des photos ou filmer les diverses activités en général et des participants en particulier, à savoir de mon enfant, et que le Poney Club pourrait éventuellement se servir de ce matériel à des fins promotionnelles, je l'autorise à utiliser ce matériel à ces fins.

Règlement intérieur

Sécurité :

- Demander l'autorisation à l'enseignant avant de pénétrer dans les aires de travail.
- Demander à l'enseignant l'autorisation avant de sortir un poney de son box.
- Ne pas mettre de selle sans l'accord de l'enseignant.

Savoir vivre :

- Interdiction de donner à manger aux poneys sans l'accord de l'enseignant.
- Mettre ses déchets dans la poubelle prévue à cet effet.
- Respecter et entretenir le matériel fourni par le club.

J'ai pris connaissance des différents points qui compose ce règlement et je suis en accord en tous points avec ce dernier, en souscrivant à un forfait, licence ou cotisation via Sportyneo, cela fait foi de signature et d'accord de ma part et je m'engage à le respecter et à le communiquer à mon enfant mineur.

Cet accord reste valable tant que le cavalier reste adhérent au Poney Club de Germagny et ou dans le cadre d'une prestation souscrite. (stage, forfait découverte etc)

Signature du cavalier ou parent ou du tuteur (si le cavalier est mineur) non nécessaire puis qu'en souscrivant à Sportyneo, ces derniers acceptent le dit règlement.